

COMPTES COMMUNAUX 2012

Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville

INTRODUCTION

Pour la troisième année consécutive, les comptes de la Municipalité de Delémont présentés sont bénéficiaires soit, pour 2012, de Fr. 188'614.55. Le budget 2012, accepté par le Conseil de Ville, prévoyait un excédent de charges de Fr. 840'000.-.

En plus du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal enregistre avec satisfaction les points suivants :

- la réalisation de plusieurs investissements pour un montant global de 10,3 millions
- un degré d'autofinancement du patrimoine administratif de la Municipalité de 89,04 %
- ce même degré d'autofinancement pour l'ensemble des services de la ville de Delémont s'élève à 116,1 %
- une assiette fiscale des personnes morales qui se pérennise à hauteur de 6 millions

Bien entendu, le Conseil communal est conscient que les années à venir de la gestion des comptes communaux seront difficiles. Il maintiendra donc la pression sur les dépenses et restera vigilant sur le respect du budget.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2012, complètent le présent rapport.

PRESENTATION

Les comptes de l'exercice 2012, en comparaison avec le budget 2012 et les comptes 2011, se présentent ainsi :

en francs	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
CHARGES	103'582'192.88	93'873'600.00	98'569'298.26
REVENUS	103'770'807.43	93'033'600.00	98'717'390.46
EXCEDENT	+ 188'614.55	- 840'000.00	+ 148'092.20

Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité

Charges en plus

L'augmentation de l'activité de la Maison de l'Enfance, avec l'ouverture de l'unité de Jolimont, n'était pas connue à l'établissement du budget 2012. Des charges complémentaires sont venues se greffer sur la plupart des rubriques du chapitre 0626 et sur les assurances sociales, rubrique 0116.303.01.

Sur un contingent de plus de trente personnes, le Service des travaux publics est confronté à des congés-maladie de longues durées. Des auxiliaires ont été engagés afin de garantir le bon fonctionnement de ce secteur, rubrique 0200.301.01. Quant au Service de l'urbanisme, des mandats complémentaires ont été autorisés par le Conseil communal. Leurs buts principaux sont de décharger et soutenir le chef de service et les responsables de secteur, de prendre en charge des dossiers particuliers tels que le PAL et l'Agglo et, enfin, de garantir la qualité des prestations, rubrique 0200.301.02.

Afin de régler la problématique du stand de tir régional, une participation unique de la ville de Delémont, de Fr. 45'000.- en faveur de la Société de tir de Soyhières, a été versée en 2012, rubrique 0596.365.01. La compétence financière de cette dépense, non prévue au budget, revient au Conseil communal. La limite maximale par dépense était de Fr. 46'500.- pour l'exercice 2012.

Certaines rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement. Parmi les plus importantes, on peut citer :

• 0100.318.01	Frais postaux pour les votations	Fr. 30'000.-
• 0130.309.01	Perfectionnement professionnel	Fr. 28'641.-
• 0130.311.01	Acquisition de mobilier au Service UETP	Fr. 37'618.-
• 0130.318.01	Frais notariés	Fr. 23'656.-
• 0130.318.06	Frais de poursuites	Fr. 18'130.-
	Enveloppe entretien bâtiments communaux	Fr. 24'054.-
• 0202.313.01	Achat matériel pour véhicules TP	Fr. 38'295.-
• 0202.315.01	Réparation véhicules TP	Fr. 28'600.-
• 0240.318.01	Honoraires aménagement du territoire	Fr. 4'873.-
• 0240.318.03	Etudes service UETP	Fr. 13'347.-
• 0310.310.01	Police : prestations - surveillance	Fr. 10'914.-
• 0310.319.01	Frais divers police étude sécurité	Fr. 7'674.-
• 0510.302.01	Coursier des écoles primaires	Fr. 12'223.-
• 0510.318.01	Véhicule transport des élèves	Fr. 7'743.-
• 0580.301.02	Auxiliaires piscine plein air	Fr. 27'484.-
	Enveloppe entretien bâtiments Centre sportif	Fr. 34'050.-
• 0670.318.01	Projets et développements sociaux	Fr. 27'081.-

Charges en moins

L'engagement d'un agent de police dans le courant de l'année n'a pas eu lieu, soit une économie de Fr. 96'000.-.

Les taux d'intérêts sont restés bas en 2012. Trois emprunts avec des taux supérieurs à 3,3 % ont été renouvelés à des taux inférieurs, variant entre 0,68 et 1,7 % selon la durée de l'emprunt. Par rapport aux comptes 2011, la charge a encore diminué de Fr. 125'461.- et représente un gain de Fr. 611'000.- en comparaison avec le budget.

Recettes en plus

Comme pour les dépenses, voici les principaux postes qui présentent des rentrées supplémentaires :

• 0200.434.01	Redevances & contributions de tiers	Fr. 80'141.-
• 0626.450.01	UAPE aides financières fédérales	Fr. 84'776.-
• 0628.450.01	SAE aides financières fédérales	Fr. 16'995.-
• 0840.421.01	Créances	Fr. 99'311.-
• 0875.434.03	Prestations aux collectivités publiques	Fr. 120'212.-
• 0875.434.10	Service du gaz remboursement déficit antérieur	Fr. 50'000.-

Recettes en moins

Les recettes diverses des émoluments, rubrique 0170.436.01, n'enregistrent pas de bonus extraordinaires, tels que des rachats d'actes de défauts de biens, ou encore des ristournes sur des polices d'assurances.

On constate également un ralentissement de Fr. 23'639.- dans les émoluments des services techniques UETP, rubrique 0241.431.01.

Le résultat des amendes encaissées par la Police municipale est semblable à l'année 2011 mais inférieur de Fr. 91'786.- par rapport au budget.

Services communaux

Ces services doivent s'autofinancer :

- Enlèvement des ordures : la mise en place de la gestion du temps de travail a permis d'analyser le temps consacré à l'enlèvement des ordures et au traitement des déchets. L'indemnité (imputation interne) a dû être adaptée par une augmentation de Fr. 190'000.-. Cette charge supplémentaire a nécessité un prélèvement sur le fonds de Fr. 130'553.50. Ce dernier possède encore un solde de Fr. 69'459.-.
- Service du feu : un amortissement complémentaire de Fr. 30'000.- a été réalisé, ainsi qu'une attribution au fonds de réserve de Fr. 8'088.-.

- Canalisations et installations d'épuration : comme pour le secteur des déchets, la gestion du temps de travail a déterminé de façon précise les heures consacrées à l'entretien des canalisations. Pour 2012, peu de travaux ont été réalisés. Il en est de même pour les travaux gérés par le syndicat. En conséquence, le disponible financier a été utilisé pour des amortissements complémentaires de Fr. 360'400.-. Cette démarche est positive vu les investissements planifiés ces prochaines années.
- Service des eaux : les frais d'entretien et de réparation sont inférieurs globalement de Fr. 239'100.-. Ce gain, ainsi que d'autres économies, permettent d'alimenter le fonds d'entretien et de rénovation pour Fr. 730'800.-.
- Service électrique : le résultat 2012 permet d'alimenter le fonds d'entretien et de rénovation de Fr. 513'620.-, la réserve Youtility de Fr. 233'349.-, le fonds de régulation de Fr. 142'858.- et le fonds éclairage public de Fr. 153'015.-. Pour rappel, un tableau synthétique, dans les annexes, permet de prendre connaissance des comptes de ce service de manière simplifiée.

Charges liées

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement, et se calcule selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 540.351.01) sont légèrement en hausse (+ Fr. 28'737.-) par rapport aux comptes 2011 et de Fr. 104'289.- par rapport au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter, notamment les crèches à domicile : + Fr. 260'329.-, et l'aide aux personnes assistées pour Fr. 838'524.-. Pour les comptes communaux, la compensation s'effectue par l'intermédiaire de la répartition des charges de l'Action sociale (rubrique 0651.461.01).
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est également en augmentation (+ Fr. 117'392.-). La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les décomptes que le Service financier reçoit à posteriori. Sur les cinq dernières années, le coût annuel est de Fr. 402'000.-.
- Comme annoncé lors du budget, l'alimentation du Fonds de compensation financière a passé de Fr. 539'117.- (comptes 2011) à Fr. 887'938.-, soit une augmentation de charge de Fr. 348'821.-.
- La participation des communes du district pour couvrir les charges de commune-centre s'élève à Fr. 839'131.- (rubrique 0940.341.01).

IMPOSITIONS

Le revenu net des impositions est de 39,54 millions, soit 3,89 millions de plus que le montant budgétisé. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- vu la diminution annuelle de 1 % du barème cantonal, les impôts ordinaires des personnes physiques (PP) sont en diminution par rapport au budget. Toutefois, de manière tout à fait exceptionnelle, des revenus de l'ordre de 1,2 million sont venus s'ajouter aux 21,1 millions d'impôts taxés provisoirement ;
- les impôts à la source et des frontaliers sont en augmentation de Fr. 410'500.- en se référant au budget ;
- le résultat des impôts des personnes morales (PM) progresse de Fr. 687'200.- par rapport à 2011, pour atteindre 7 millions. Un tel résultat ne se répétera pas systématiquement. Toutefois, il permet de stabiliser les perspectives fiscales des PM jusqu'aux prochaines modifications législatives ;
- les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2012 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2012, sont positives de Fr. 2'158'600.- (chapitre 0911 et 915) ;
- l'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des personnes morales aux Breuleux et dégage un bonus de Fr. 209'142.- ;
- Les revenus des autres impôts (chapitre 920) sont en adéquation avec les chiffres du budget et logiquement en diminution par rapport aux comptes 2011 vu la fin de la procédure de l'amnistie fiscale.

BILAN

- **Rubrique 1230.01** : des terrains de petite superficie et sans valeurs vénales, du genre de la place du Pays-Catalan, figuraient au bilan pour une valeur de Fr. 631'750.-. Cette valeur a été amortie.
- **Rubrique 1230.11** : la moitié de la parcelle du feuillet 1391 a été vendue à la Société coopérative Immobilière Assurances, selon la décision du Conseil de Ville.
- **Rubrique 1230.15/30** : le terrain a été vendu à la Société Mandchourie Immobilier. Le solde du prix de vente a servi à financer l'assainissement du terrain pour Fr. 770'000.-.
- **Rubrique 1230.80** : le bâtiment route de Porrentruy 18 a été vendu à la Société de carnaval. Il reste au bilan le bâtiment No 20 pour une valeur de Fr. 1.-.
- **Rubrique 1230.95** : le bâtiment de la Communance 1 a été vendu. Le gain sur vente de Fr. 104'500.- couvre partiellement les charges financières depuis son achat en 2005.
- **Rubrique 1610.01** : le solde de la dette sur l'ancien Hôpital régional est définitivement amorti.

INVESTISSEMENTS

Le montant net des investissements, sans les Services industriels (SID), est de 8,86 mios. A ceci s'ajoute la rénovation de la villa Vermeille, considérée comme un investissement du patrimoine financier. En application du Décret concernant l'administration financière des communes, ce dernier n'est pas pris en considération dans le calcul du degré d'autofinancement. Les secteurs de l'Urbanisme et des Travaux publics (3,2 mios) et de l'Instruction publique par la construction du Collège (4,7 mios) se partagent la majorité des dépenses. Les SID ont investi Fr. 882'940.- et le Service du feu Fr. 100'815.-. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les pages finales.

INDICATEURS HARMONISES

Le degré d'autofinancement atteint le taux de 89,04 % (53,3 % en 2011) et de 116,11 % avec les SID (62,3 % en 2011). La moyenne de la législature 2009-2012 est de 69 %. Elle correspond aux principes comptables. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve dans les annexes des comptes 2012.

CONCLUSION

Au terme de la législature 2009-2012, le Conseil communal constate qu'il a réussi à présenter, à trois reprises, des comptes bénéficiaires. La volonté d'économie et de bonne gestion qu'il a démontrée pendant ces quatre dernières années s'est confirmée dans les comptes communaux. Des mesures contraignantes, autant envers le personnel communal qu'envers les services par des restrictions budgétaires dans le compte de fonctionnement, ont été prises. L'Exécutif delémontain remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat. Il adresse également sa gratitude à l'ensemble des membres du Conseil de Ville, qui ont accompagné le Conseil communal dans ses démarches d'économies.

Pour la législature 2013-2018, le Conseil communal se trouve devant un nouveau défi. Il s'agira d'endiguer les dépenses afin de financer la baisse fiscale fixée au 1^{er} janvier 2014. L'Exécutif delémontain a édicté en janvier 2013 des directives pour le respect du budget. De plus, il a planifié et limité les investissements des années à venir en prévoyant des dépenses de l'ordre de 5 à 6 millions/an au maximum.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2012 en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 15 avril 2013 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 13 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Les comptes communaux 2012 sont acceptés.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 juin 2013